



DECISION DU MAIRE

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE CLAPISSE-BELLEDONNE A CROLLES

Objet de la consultation : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réfectoire Belledonne, la création d'une salle complémentaire et de circulations piétonnes entre les écoles – Groupe scolaire Clapisse-Belledonne

Procédure : Marché passé selon la procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation.

- Vu la délibération n° 053-2020 en date du 11/07/2020 relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;
- Vu le rapport d'analyse des offres proposé par l'AMO ;

M. Philippe LORIMIER, Maire,

- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réfectoire Belledonne, la création d'une salle complémentaire et de circulations piétonnes entre les écoles – Groupe scolaire Clapisse-Belledonne au groupement **ATELIER ANKHA (Mandataire) / CANOPEE / SORAETEC / MPF INGENIERIE / CET BATIMENT ET ENERGIE / SINEQUANON / VENATHEC**, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, au vu des critères définis au règlement de consultation, pour un montant de **119 800,00€ HT**.

M. Philippe LORIMIER Maire de CROLLES
Le 9 mars 2026